

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1725/PCG désignant le représentant du Territoire auprès du Conseil du contentieux administratif de Djibouti.

n° 69-1725/PCG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
27 novembre 1969

Numéro JO
n° 25 du 09/12/1969

Date du numéro
9 décembre 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Aden, Chef du Service des Affaires administratives est désigné pour représenter le Territoire devant le Conseil du Contentieux administratif dans l'affaire opposant le Territoire aux Assurances générales.